

RESTAURATION SCOLAIRE - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - ACCUEIL DE LOISIRS

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE 2018 - 2019



- Le dossier est à rendre pour le 13 juillet 2018
au bureau des inscriptions : Annexe de l'Hôtel de ville - rue Maurice André
- tel : 03 83 92 12 10 - fax : 03 83 92 12 00 - inscriptions@villerslesnancy.fr

Coordonnées des accueils périscolaires

- Groupe scolaire Villers-centre : 03 83 40 24 35
- Groupe scolaire des Aiguillettes : 03 83 40 25 31
- Groupe scolaire Camus : 03 83 27 02 74

Extrait de règlement intérieur 2018/2019

Informations aux parents

RESTAURATION ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire sont des services facultatifs rendus par la commune de Villers-lès-Nancy. Les restaurants scolaires et l'accueil périscolaire sont ouverts à tous les enfants scolarisés à Villers-lès-Nancy dans les écoles publiques maternelles et élémentaires qu'ils habitent ou non la commune, dans la limite des places disponibles et des possibilités d'encadrement. Il est important de signaler que le service périscolaire a un fonctionnement indépendant de l'école.

Absence, retard, récupération de votre enfant :

- Toute absence devra être signalée au service inscription et au directeur périscolaire, responsable et gestionnaire du groupe d'enfants. Il est inutile de prévenir l'école, l'instituteur (trice) ne côtoie pas ou peu l'équipe périscolaire.
- Lorsque votre enfant est récupéré par une autre personne, il faudra dès votre arrivée à la garderie ou à l'école, prévenir impérativement le directeur ou la directrice de 7 h 30 à 8 h 30 et 11 h 15 à 12 h 15.

Prescription médicale :

Joindre obligatoirement l'ordonnance afin que l'équipe puisse donner les médicaments en toute sérénité et respecter ainsi la posologie du corps médical (attention de bien mentionner si des médicaments génériques remplacent les prescrits). Sans ordonnance, notre équipe ne peut administrer le traitement. Les médicaments devront être remis impérativement au directeur.

- **Les réservations et les annulations sont prises jusqu'au jeudi avant 11 heures pour la semaine suivante impérativement.**
- **Tout enfant non inscrit préalablement en mairie pour des raisons évidentes de responsabilité, ne pourra être accepté en accueil périscolaire ou en restauration scolaire.**

***Exceptionnellement**, en cas de maladie ou d'accident, toute absence au service de restauration scolaire ou de l'accueil périscolaire devra être signalée le jour même à la mairie. Un justificatif devra être fourni avant la fin du mois en cours. Dans le cas contraire, les prestations seront dues par la famille.*

A chaque rentrée scolaire, de nombreux documents vous sont transmis par le service des inscriptions (le dernier avis d'imposition, la fiche sanitaire à retourner dûment complétée car indispensable en cas de problèmes, les différentes autorisations : sortie, photographie...). N'oubliez pas de les remplir et de les retourner !

ACCUEIL DE LOISIRS

Les réservations sont prises jusqu'au jeudi avant 11 heures pour la semaine suivante impérativement. Il est possible d'annuler la réservation jusqu'au lundi précédant le mercredi, avant 17h30.

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter :

- l'avis d'imposition ou de non imposition 2018 (sur les revenus 2017),
- le livret de famille,
- le carnet de santé,
- une photo d'identité de l'enfant.

VILLÉCOLOBUS

C'est un moyen de transport agréable, écologique et amusant avec des lignes régulières pour chaque groupe scolaire (**animé et encadré par les parents**). Les inscriptions sont prises en mairie au mois de juin précédant la rentrée scolaire. L'inscription est valable pour un mois et elle est renouvelable par tacite reconduction sauf modification ou radiation signalée deux semaines avant la prise d'effet. Contactez Valérie MAIMBOURG (vma@villerslesnancy.fr) au 03.83.92.12.17 pour de plus amples renseignements.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Des solutions d'étude surveillée sont proposées dans chaque école (période de fréquentation **du 10/09/2018 au 28/06/2019**). Les parents doivent prendre contact avec le directeur de l'école Camus pour en connaître les modalités et le service des inscriptions pour l'école des Aiguillettes

Deux **forfaits** sont proposés :

- de 1 à 8 présences : **18 €** , quelque soit le nombre de présences
- à partir de 9 présences : **36 €** , quelque soit le nombre de présences

L'accueil périscolaire et l'étude surveillée des enfants du groupe scolaire Villers-Centre (Maternelle Déruet et Élémentaire du Château Simon de Chatellus) sont organisés directement par l'Association des parents d'élèves de l'école. Pour toutes informations, contactez apedruet@gmail.com pour Déruet ou ape@ecole-du-chateau.fr pour Simon de Chatellus.

TARIFS 2018/2019

ACTIVITES PÉRISCOLAIRES	RESTAURATIONS+ ANIMATIONS	ACCUEIL DE LOISIRS
Matin de 7h30 à 8h30 : 1,20 € Après-midi de 16h30 à 17h30 : 2,30 € de 16h30 à 18h30 : 4,55 € au delà de 18 h 30, pénalité forfaitaire : 5 €	Villarois 0 à 1200 € = 4,20 € + 1200 € = 5,25 € Extérieurs 8,40 € P.A.I 3,40 €	Matin+goûter 5,65 € Matin + repas 8,25 € Repas+après-midi 8,25 € Après-midi+ goûter 5,65 € Journée 12,20 €
Tarif dégressif au-delà du 1^{er} enfant Tarifs aidés pour les activités périscolaires et la restauration scolaire : Renseignements au CCAS – 3, rue Maurice André – Tél. : 03.83.92.12.18		

Dossier d'inscription 2018/2019

(À rendre au bureau des inscriptions)

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Nom : Prénom :

Qualité : Père Mère Autre :

Adresse :

Profession :

Adresse de l'employeur :

 Domicile : Travail :

 Mobile : @ Courriel :

Cocher la case si vous souhaitez recevoir la newsletter spécifique à l'école

Nom : Prénom :

Qualité : Père Mère Autre :

Adresse :

Profession :

Adresse de l'employeur :

 Domicile : Travail :

 Mobile : @ Courriel :

Cocher la case si vous souhaitez recevoir la newsletter spécifique à l'école

Au cas où les responsables légaux ne pourraient être joints, le responsable de l'activité prendra pour vous les mesures d'urgence qu'il estimera nécessaires. En cas d'intervention des pompiers, le blessé sera automatiquement acheminé vers le centre hospitalier le plus proche.

AUTRES PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

en l'absence des représentants légaux

Nom : Téléphone :

Nom : Téléphone :

ASSURANCES

Responsabilité civile

Compagnie : N° du contrat :

Mutuelle

Compagnie : N° du contrat :

Assurance scolaire

Compagnie : N° du contrat :

N° de sécurité sociale : / / / / / /

Caisse d'affiliation :

Facturation à adresser à :

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur municipal en
vigueur. Je m'engage à le respecter et à régler les frais dont je serais redevable.

Villers-lès-Nancy, le.....,

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

A rendre au **BUREAU DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

Hôtel de ville, bd des Aiguillettes

Tél : 03 83 92 12 10

Fax : 03 83 92 12 00

inscriptions@villerslesnancy.fr

Nom de l'enfant : Prénom :
 Ecole : Classe :

RESTAURATION SCOLAIRE

Fréquentera la restauration scolaire selon les jours ci-dessous :

HORAIRES → ↓JOUR	Midi 11h30 – 13h30
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Précisez la périodicité :

Toutes les semaines Occasionnellement

A compter du :

Régime sans porc : Oui Non Régime sans viande : Oui Non

Allergies alimentaires : Oui Non

Les allergies alimentaires sévères feront l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Remarques :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Fréquentera l'accueil périscolaire selon les jours et horaires ci-dessous :

HORAIRES → ↓JOUR	Matin 7h30 – 8h30	Après midi de 16h30	Après midi de 16h30
		à 17h30	à 18h30
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

Précisez la périodicité :

Toutes les semaines Occasionnellement

A compter du :

Remarques:

ACCUEIL DE LOISIRS

Fréquentera l'accueil des mercredis selon la formule ci-dessous :

HORAIRES →	Matin	Matin et Repas	Après midi	Repas+Après midi	Journée
↓JOUR	Arrivée 7h30/8h30 Départ 11h30/12h30	Arrivée 7h30/8h30 Départ 13h30/14h00	Arrivée 13h30/14h00 Départ 16h30/18h30	Arrivée 11h30/12h00 Départ 16h30/18h30	Arrivée 7h30 Départ 16h30/18h30
Mercredi					

Précisez la périodicité :

Tous les mercredis Occasionnellement

A compter du :

Remarques :

En cas d'absence à l'ALSH, signalée uniquement en mairie et sur présentation d'un certificat médical transmis avant la fin du mois en cours, le prix du repas (3,40 €) sera déduit.

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Service : Sport Jeunesse Education

Mairie de Villers-lès-Nancy
Boulevard des Aiguillettes – BP 80028
54601 VILLERS LES NANCY CEDEX
Tél. : 03.83.92.12.12
Fax : 03.83.92.12.00

**Autorisation parentale pour l'utilisation de photos de votre enfant
Par les services périscolaires et extrascolaires**

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2018-2019

Nous, soussigné(s).....

Responsables légaux de l'enfant :
.....

Adresse :
.....
.....
.....

Téléphone :.....

Nous autorisons Nous n'autorisons pas

La ville de Villers-lès-Nancy à utiliser les photographies, vidéos et sons de notre enfant prises dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires. Ces photographies et vidéos peuvent illustrer des reportages, être diffusées en illustration d'articles dans le journal local ou sur le site Internet de la ville.

En aucun cas, la ville de Villers-lès-Nancy ne cédera les photographies et vidéos visées à des tiers. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Fait à..... Signature des représentants légaux

Le.....

Service : Sport Jeunesse Education

Périscolaire **Décharge de responsabilité**

Cette décharge est valable pour l'année scolaire 2018-2019.

Je, soussigné(e)

Responsable légal :

Père mère tuteur autre à préciser.....

De l'enfant :

Nom :

Prénom :

autorise l'enfant désigné ci-dessus à rentrer seul à **son domicile** à :

17h30

18h30

et décharge la ville de Villers-lès-Nancy, organisatrice du périscolaire, de sa responsabilité :

à rentrer avec les personnes majeures ci-dessous désignées à **17h30 ou 18h30**.

Nom :

Prénom :

Signature du responsable,

Fait à

Le